



RÉDACTEUR : NICOLAS CHRISTINE

**OBJET et DOMAINE D'APPLICATION :**

Ce document décrit la gestion des non-conformités liées à l'identité des prélèvements biologiques. Il s'applique à tout le personnel soignant ainsi qu'au personnel du laboratoire.

L'identification des échantillons doit être réalisée par le préleveur au moment du prélèvement, afin de minimiser le risque d'erreur d'identité. L'étiquette d'identification doit mentionner le nom usuel, le nom de naissance, le prénom, la date de naissance et le sexe du patient, ainsi que son numéro de visite.

Tout prélèvement non identifié ou incorrectement identifié sera refusé par le laboratoire et devra être à nouveau prélevé, sauf cas particuliers. Dans ce cas, le laboratoire s'engage à prévenir au plus vite le service prescripteur.

Critères de non acceptation :

- tubes non identifiés (même si le bon de demande est identifié) ;
- discordance d'identité entre les tubes et bon de demande d'analyse ;
- discordance d'identité entre les tubes ;
- Etiquettes dans le sachet mais non collées sur les tubes.

**Cas particuliers :**

Pour les prélèvements suivants, dits « précieux », ils seront acceptés mais le préleveur devra venir au laboratoire pour identifier les prélèvements et signer une « fiche de décharge ».

Les prélèvements précieux correspondent aux échantillons difficiles à reprélever du fait du site de prélèvement profond (LCR, biopsies, myélogramme, ...) ou vis-à-vis du contexte (jeune enfant). Ils correspondent également aux échantillons non réitérables (stérilet, placenta, ...).

**Liste des prélèvements précieux :**

- Biopsies ;
- Pièces opératoires ;
- Prélèvements profonds (os, tissu mou, abcès profond) ;
- LBA (liquide de Lavage Broncho Alvéolaire) ;
- Prélèvements sous fibroscopie ;
- LCR : Liquide Céphalo Rachidien ;
- Myélogramme ;
- Liquides de ponctions (pleural, d'ascite, péritonéal, articulaire) ;
- Liquides gastriques des nouveau-nés ;
- Stérilet, placenta ;
- Gazométries sur sang **artériel** ou sang de cordon ;
- Rhésus et test à l'antiglobuline (TDA) sur sang du cordon ;
- Prélèvements sanguins des enfants de moins de 2 ans ;
- Autres cas particuliers suivant décision du biologiste.